



# Prévention, éthique et intégrité en CRF

## PRÉAMBULE

Comme précisé dans la présentation du Parcours de Performance fédérale (PPF), la FFS accompagne les jeunes dans leur parcours sportif, leur formation scolaire/universitaire/professionnelle, tout en veillant à la **PRÉSERVATION DE LEUR INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET MORALE.**

A ce titre, la FFS respecte et met en œuvre les mesures impulsées par le Ministère chargé des Sports dans deux directions :

- \* **PRÉVENTION DES VIOLENCE DANS LE SPORT** > (cyber)harcèlement, violences psychiques et physiques, violences sexuelles ;
- \* **PRÉVENTION SANTÉ ET LUTTE CONTRE LE DOPAGE ET LES CONDUITES DOPANTES.**



# PRÉVENTION DES VIOLENCES DANS LE SPORT



**LE PLAN FÉDÉRAL DE PRÉVENTION DES VIOLENCES**, adopté en octobre 2020, concerne tous les licenciés de la FFS (dirigeants, encadrants, pratiquants de tout âge et de tout niveau).

Il est destiné à **IDENTIFIER ET METTRE FIN À TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES** telles que le harcèlement moral et physique, le bizutage, les discriminations, les violences sexuelles, ou encore les violences numériques.

## Ce plan comprend :

- La sensibilisation et l'accompagnement des sportives/sportifs et de leur entourage ;
- Le contrôle d'honorabilité des dirigeant(e)s et encadrant(e)s intervenant dans les clubs, comités, équipes nationales ;
- L'accompagnement et l'aide aux victimes de violences via les conventions signées avec les associations **COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE & e-ENFANCE /3018** ;
- Le suivi des dossiers juridiques et disciplinaires ;
- Les soirées d'information tout public (ex : soirée du 5/11/2024)



# PRÉVENTION DES VIOLENCES DANS LE SPORT

## Les numéros / contacts utiles :



**119**

**Allo  
Enfance  
en danger**



**3018**

**e-Enfance**  
(violences numériques  
et cyberharcèlement)

**116  
006**  
Service & appel gratuits 7/7  
**Numéro d'aide  
aux victimes**

**116 006**

**France  
Victimes**

(personnes majeures)  
[www.france-victimes.fr](http://www.france-victimes.fr)



**07 50 85 47 10**

**Colosse aux  
pieds d'argile**

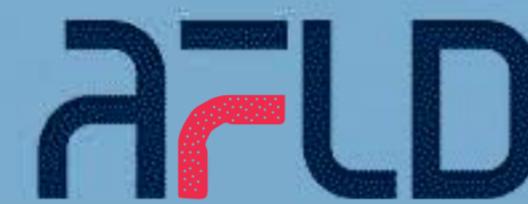
(violences dans le sport)  
[contact.colosse@gmail.com](mailto:contact.colosse@gmail.com)

# PRÉVENTION DOPAGE ET CONDUITES DOPANTES



**LE PLAN FÉDÉRAL DE PRÉVENTION DU DOPAGE**, réactualisé en mars 2024, concerne tous les licenciés compétiteurs de la FFS et leur encadrement, bénévole et professionnel.

Il est destiné essentiellement à **INFORMER ET PROTÉGER** les pratiquants et leur entourage (ex : site fédéral « Antidopage »).



AGENCE FRANÇAISE  
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

## ce plan comprend :

- A chaque fois qu'un médicament doit être pris, vérifier avec le professionnel de santé (sur le site de l'Agence française de lutte contre le dopage) si ce médicament ne contient pas de **SUBSTANCES INTERDITES** par la législation
- Si, pour sa santé, votre enfant doit suivre un traitement qui comprend un (ou plusieurs) médicament(s) interdit(s), il faut faire une demande d'**AUT** (Autorisation à des fins thérapeutiques)
- La prise de **COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES** doit répondre à un besoin non comblé par l'alimentation, et cette prise doit se faire sur les conseils d'un **SPÉCIALISTE** (médecin, nutritionniste, diététicien, etc.).

**L'achat sur des sites internet est à proscrire.**

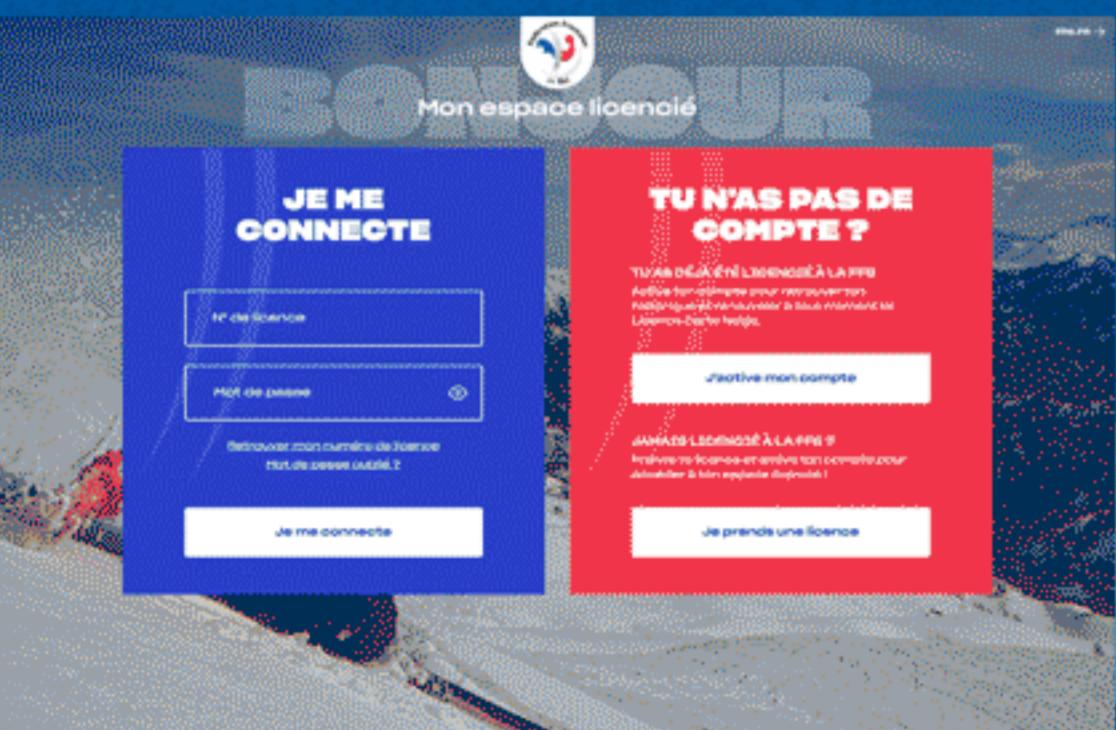




# PLUS D'INFOS ? CONNECTEZ-VOUS !

## ESPACE LICENCIÉS

Onglet  
**« PRÉVENTION & INTÉGRITÉ »**



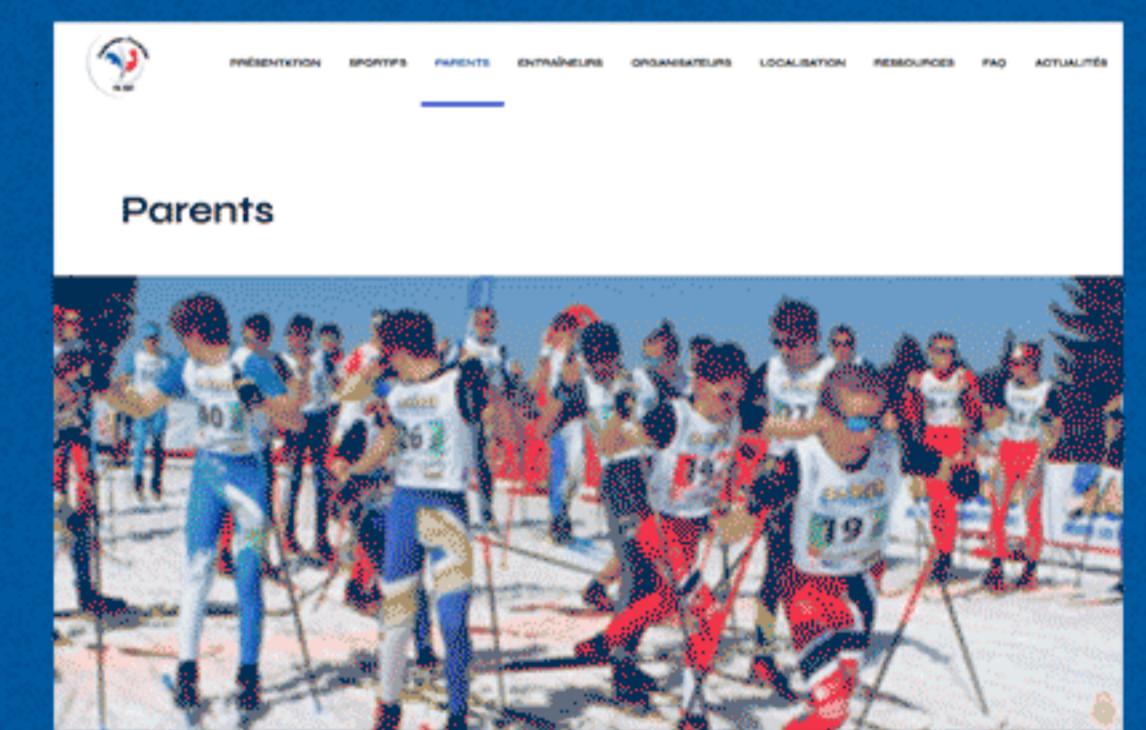
## SITE INTERNET FÉDÉRAL

Onglet  
**« LA FÉDÉRATION S'ENGAGE »**



## BLOG FÉDÉRAL « ANTIDOPAGE »

Onglet  
**« PARENTS »**



POUR TOUTES QUESTIONS CONCERNANT LA PRÉVENTION

**Laurence ROUX**

Conseillère technique nationale - Référente ministérielle Prévention et intégrité

**lroux@ffs.fr**